LES

HEUREUSES PRÉDICTIONS

De J.....Bte Nic..M.... D'ORIVELLE.

En vérité, je vous le dis, cette Génération ne se passera pas que ces choses ne s'accomplissent.

S. Luc, Chap. 21.

A PARIS.

1789.

LES
HEUREUSES PRÉDICTIONS.

I.

IL eſt des gens qui ſe fatiguent la vue pour remarquer des Habitans dans la Lune, dans les diverſes Planètes : ne vaudroit-il pas mieux qu'ils cherchaſſent à connoître le cœur des hommes avec leſquels ils ſont forcés de vivre en ſociété ? Tandis qu'ils examinent les Aſtres, on leur tend mille piéges qu'ils n'apperçoivent pas. Combien d'Aſtrologues ont penſé il y a un mois *ſe laiſſer choir au fond du puits !* MM. les Littérateurs, vous méritéz qu'on vous faſſe le même reproche. Pendant que la Polignac, les Broglie, les Lambeſc conſpiroient contre vous & vous préparoient des fers, vous calculiez dans vos cabinets les avantages de la liberté. Il s'en eſt peu fallu qu'on ne vous surprît comme autrefois Archimède, & qu'on ne vous fît éprouver le même ſort. Nos enfans ſeront beaucoup plus ſages que nous : ils auront toujours les yeux fixés ſur ceux qui pourroient former le projet de les réduire dans l'eſclavage. Si par haſard des Conjurés viennent à tromper leur prévoyance, il feront mieux que nous : ils ſe réuniront, les

pourſuivront juſqu'à ce qu'enfin ils ſe ſoient emparés de leurs perſonnes ; ils les puniront comme criminels de lèſe-Nation, ſans avoir égard ni au rang ni à la naiſſance. Alors on ne dira plus comme Solon, que les Loix ſont ſemblables aux toiles d'araignées qui n'arrêtent que des mouches, qu'on ne condamne que les petits tandis que les Grands évitent par leur crédit le châtiment qu'ils ont mérité.

I I.

Depuis long-temps on ne diſtingue les hommes que par la naiſſance, le rang & les richeſſes ; dans peu l'on ſe perſuadera qu'ils ſont nés égaux, que les emplois ne donnent point le mérite, mais au contraire qu'il faut du mérite pour parvenir aux emplois, & que s'il exiſte parmi nous quelques différences, elles ne ſont marquées que par l'intelligence, la bonne éducation, la vertu & les mœurs. Le riche n'inſultera plus à la misère du pauvre ; il ſentira qu'on n'eſt pas maître de ſon ſort, & qu'il ne doit lui-même ſa fortune qu'au haſard, ou à l'organiſation ſupérieure qu'il a reçue de la Nature.

I I I.

Les Grands ne s'aviſeront plus de prendre les titres *d'Alteſſe*, *de Monſeigneur*, lorſque leurs vertus garderont l'*incognito.*

IV.

Les Bernardins de Clervaux ont en leur possession dix-sept mille arpens de bois, quatorze Métairies, sept grosses Forges, quantité de Fiefs & de Bénéfices, sans compter d'autres droits dans les pays étrangers. Les revenus de ce Couvent sont immenses; le Palais Abbatial de ces Religieux égale en magnificence celui de nos Rois. Il est naturel qu'ils jouissent des biens de ceux que leur Fondateur intriguant a envoyés mourir dans la Terre-Sainte. Jusqu'à présent l'on a trouvé cela fort bien, mais on ne souffrira plus que des Moines, sous prétexte de se retirer de la Société & de faire pénitence, vivent en Epicuriens (1). On les détruira tous, à l'exception de ceux qui s'occupent de l'éducation de la Jeunesse, à condition que

(1) Voici la Traduction d'un fragment de la Harangue latine que *Jean Trithême*, qui n'étoit pas un sot, prononça en présence d'une convocations d'Abbés Bénédictins:

» *Neglecto Superûm cultu, spretoque Tonantis*
» *Imperio, Baccho indulgent Venerique nefandæ*, &c.

» Ils se moquent du Ciel & de la Providence,
» Ils aiment mieux Bacchus & la mère d'Amour;
» Ce sont leurs deux grands Saints pour la nuit & le jour.
» Des pauvres à prix d'or ils vendent la substance,
» Ils s'abreuvent dans l'or, l'or est sur leurs lambris;
» L'or est sur leurs Catins qu'on paye au plus haut prix;
» Et passant mollement de leur lit à la table,
» Ils ne craignent ni Loix, ni Rois, ni Dieu, ni Diable. »

ceux-là se marieront : car malgré les préceptes de Saint-Paul, & ceux de Saint-Antoine, tout homme doit savoir qu'il contracte en naissant une dette envers la Nature, celle de laisser après lui son semblable, & que c'est un crime d'enfreindre sa Loi.

V.

Bientôt les femmes honnêtes se ligueront ensemble. Elles présenteront un mémoire au Gouvernement contre ces filles qui semblables aux fleurs qu'on nomme *Belles-de-Nuit*, ne s'épanouissent que le soir dans les bras de ceux qui leur apportent de l'argent pour prix de leurs charmes, & se resserrent le matin comme feroit la plus austère vertu. On interrompra leur commerce, & l'on fera bien, car de tous temps on a remarqué que ces filles libertines ont introduit dans la Société le luxe, la corruption des mœurs, l'amour du célibat, & mille autres vices, & qu'elles ont toujours présagé la ruine des Empires.

VI.

On sentira la nécessité de ne pas laisser subsister les Intendans & les Financiers. Un jour viendra que le Laboureur, le Vigneron se lasseront d'arroser la terre de leur sueur & de leur sang, pour leur payer des impôts, du produit desquels ils emploient une partie à vendre leurs filles à des Comtes, à des Marquis.

VII.

En vérité, en vérité, je vous le dis, le Pape ſera très-fâché de la ſuppreſſion des Annates; & je prédis que quand il en apprendra la nouvelle, il diminuera ſa dépenſe. Si notre S. Père Alexandre VI étoit maintenant ſur la Chaire de S. Pierre, il retrancheroit au moins deux ou trois filles de ſon Sérail.

VIII.

Il eſt honteux pour l'humanité que les pauvres qu'on dit être les amis de Dieu, ſoient enterrés, pour ainſi dire, comme des Scélérats, tandis qu'on ſonne du matin au ſoir la groſſe cloche, qu'on orne les Temples pour les riches; il eſt encore honteux que dans Paris les Prêtres mettent ſur l'extrait mortuaire d'un pauvre : *reçu 15 liv. pour avoir été inhumé par charité.* Le temps viendra que les devoirs funèbres ſeront rendus de même aux pauvres & aux riches, & que par-tout les droits caſuels ſeront abolis, parce que la naiſſance & la mort d'Adam n'ont rien coûté.

IX.

M. Target à raiſon de dire : « qu'aucun art » ni aucune profeſſion établis dans l'Etat, » ne peuvent être réputés vils & déro» geans. » Cependant il eſt des gens qui rougiroient de nommer leurs ancêtres Vignerons

ou Fripiers, qui n'oseroient entrevoir même de côté la chaumière où ils sont nes sur la paille. Ceux-là pourront mourir dans leurs préjugés, mais leurs enfans n'en hériteront pas.

X.

Les Cardinaux, les Archevêques, les Evêques ne connoissent d'autre travail que celui de bien boire, de bien manger, de bien digérer, de s'amuser avec les plus jolies femmes, de dormir sur le tendre duvet. Les Curés, les Vicaires, courant tout le jour, supportent mille fatigues : ils passent leur vie à prêcher, confesser, porter les Sacremens aux malades. Les Cardinaux, les Archevêques, les Evêques, les Curés, les Vicaires sont-ils Prêtres du même Dieu ? Comment s'est-il pu faire que les Prélats de nos jours ayent renoncé aux pénibles fonctions de leur Ministère, qui ont rendu si respectables ceux de la primitive Eglise ? — C'est qu'ils sont devenus riches. — Eh bien ! on diminuera leur fortune, & l'on améliorera le sort des Curés & des Vicaires.

X I.

On défendra à tous les Princes de prendre pour modèles les Alexandre, les Césars, les Charles XII, &c. &c. parce qu'il est parfaitement inutile que le sang d'un millier d'individus cimente la puissance d'un seul homme.

X I I.

Vingt fois vous vous présentez chez un Seigneur;

vingt ſois on vous dit qu'il n'eſt pas viſible : il eſt poſſible qu'il ait des raiſons de ſe cacher : peut-être rougit-il de ſe faire voir. Dorénavant les Grands auront plus de vertus & moins de vices ; ils ſeront plus acceſſibles, plus affables, plus honnêtes ; ils ſentiront qu'en leur qualité d'homme, ils ne ſont au-deſſus de perſonne.

X I I I.

J'ai vu des François trembler dans la crainte que le Comte d'A...... ne leur apporte la guerre : ils ſe raſſureront, lorſqu'ils ſe rappelleront de quelle manière il s'eſt comporté au ſiège de G.....

X I V.

Un Principal Miniſtre ambitionnoit la gloire de Richelieu, en marchant ſur les traces d'Alberoni : aujourd'hui il eſt trop heureux de cacher ſa honte ſous ſon chapeau rouge ; il ſe gardera bien de revenir en France : en cela, il aura raiſon, car, déteſté comme il l'eſt, on n'auroit pas beaucoup de reſpect pour Son Éminence.

X V.

L'on honorera d'un ſouverain mépris ces gens qui ont la fatuité de ſe croire plus que tous les autres, qui crachent loin, qui admirent leur ombre, & qui ne daignent répondre que par monoſyllabes.

X V I.

Il y a long-temps qu'on n'a fait d'exécutions à

Montfaucon : dans peu un célèbre Financier y ſubira le ſort des Enguerrand de Marigny, des Girard Gueſe, des Jean Montaigu qui ont mal administré autrefois les Finances Royales ; & toute la France s'en réjouira.

XVII.

Les Grands ne ſont ſi vains, ſi orgueilleux, que parce qu'on a la baſſeſſe de les aduler. Un jour viendra qu'ils ſe méfieront des louanges, & les mettront dans la claſſe de la contrebande.

XVIII.

On ſuppliera Sa Sainteté de vouloir bien ſupprimer, en faveur des Eccléſiaſtiques François, l'article du *Saint* Concile de Trente, qui défend aux Prêtres de ſe marier; parce qu'il eſt indécent d'expoſer pluſieurs d'entr'eux à mourir de la maladie dont fut jadis attaqué Mézierre, Prieur de Saint-Denis de la Chartre.

XIX.

Déſormais on ne permettra point qu'un nouveau *Balue* faſſe la revue des Troupes, range une armée en bataille, aſſiége une Ville, parce que la paiſible croſſe ne doit ſervir qu'a empêcher les Evêques de ſuccomber ſous le poids de leur *Grandeur.*

XX.

Il fut un temps où l'on vit en France des *Fols*, dont l'emploi étoit de dire la vérité aux Souverains ;

tels furent, entr'autres, *Thevenyn de Saint-Légier* sous Charles V, & *Triboulet* sous François I; le successeur de ce dernier Prince supprima cet Office. Cela n'est pas étonnant: les Rois aiment si peu qu'on leur reproche leurs défauts! On rétablira cette Charge; mais au-lieu de donner à celui qui l'occupera le titre de *Fol du Roi*, on l'appellera *l'Ami du Peuple.*

XXI.

Le jour viendra que les Rois excédés de se voir sans cesse persécutés par des Seigneurs qui sacrifient le bonheur des Peuples à leur ambition démesurée, se lasseront de passer leur vie renfermés dans leurs châteaux: ils voyageront; témoins de la misère de leurs Sujets, bien loin de l'augmenter, ils chercheront les moyens de la diminuer. Louis XII & Henri IV, n'ont été bons, que parce qu'ils ont connu les hommes.

XXII.

Assez & trop long-temps le coffre du Trésor-Royal a ressemblé au Tonneau des Danaïdes; dans peu l'on y mettra un fond.

XXIII.

La Cérémonie du Sacre des Rois fut introduite vers le milieu du huitième siècle; elle contribua beaucoup à augmenter la puissance des Evêques. Par ce coup de la politique Ecclésiastique, les Prélats sembloient, en imposant la Couronne, donner

le Royaume de la part de Dieu. Lorſqu'ils virent ce droit bien établi, ils ſe crurent autoriſés à pouvoir détrôner les Princes. En conſéquence, ils déposèrent Vamba, renfermèrent Louis-le-Debonnaire dans un Cloître, & mirent en interdit les États de Fréderic Barbe-Rouſſe, ceux de Raimond VI, de Philippe le-Bel, &c. &c. &c. Mais quelle néceſſité y a-t-il donc que des Prêtres ſacrent nos Rois ? Louis XVI eſt-il plus légitimement établi ſur le Trône que ne l'étoient Marc-Aurèle ou Pharamond ? A l'avenir, le Peuple reprendra un droit depuis ſi long-temps uſurpé, il proclamera lui-même le Monarque, & les Rois ſentiront mieux qu'ils ne ſont redevables de leur puiſſance qu'à leurs Sujets.

XXIV.

Raimond VII, Comte de Toulouſe, victime ; ainſi que ſon père, de l'ambition des Papes, fut forcé d'acheter la paix en cèdant à Grégoire IX le Comtat-Vénaiſſin au-delà du Rhône, la Suzeraineté de ſoixante & treize Châteaux en deçà, & en payant au Légat & aux Moines 13800 marcs d'argent ; ſçavoir, 10000 au Légat, 2000 à l'Abbaye de Cîteaux, 1000 à l'Abbaye de Grand-Selve, 500 à celle de Clervaux, 300 à celle de Belleperche, le tout pour le ſalut de ſon ame, comme il eſt ſtipulé dans le traité. Quelle abomination ! . . . . . . Répondez, Prêtres ; Dieu a-t-il formé les métaux pour nous ſauver ? Tout l'or de la terre peut-il effacer un crime ? Non : il ne peut que ſatisfaire votre cupidité.

Quel usage avez-vous fait des biens de nos pères? Les avez-vous employés à soulager l'humanité, à relever des familles tombées dans la misère? Vous avez préféré de les faire servir à vos plaisis & à votre ambition. Le temps est venu, que lassés de vous voir jouir du fruit de l'hypocrisie de vos prédécesseurs, nous allons nous emparer de vos richesses. Depuis Louis XI, les Rois de France ont eu la foiblesse de laisser aux Papes la ville d'Avignon & le Comtat-Venaissin: la Nation réclamera ses droits; elle réunira à la Couronne un Pays que les Pontifes ont usurpé, en abusant de la Religion.

X X V.

En France, les Loix défendent aux bâtards de prétendre à la succession de leurs pères, de leurs mères, & de posséder aucunes Charges ni aucuns Bénéfices. Pourquoi Thierri partagea-t-il le Royaume avec les enfans légitimes de Clovis? Pourquoi Guillaume le bâtard hérita-t-il de la Normandie? Pourquoi le fils de Sergius III & de la belle Marozie, monta-t-il sur la Chaire de Saint Pierre, sous le nom de Jean XI? Pourquoi les Rois de France, qui devoient montrer l'exemple à leurs Sujets, ont-ils donné au fils de leur péché les qualités de Comtes, de Ducs, de Princes, & leur ont-ils accordé des biens immenses? Pourquoi......... Mais il est inutile de rapporter toutes les transgressions que l'on a faites aux Loix. Puisque le fruit d'une union illégitime naît avec une tache honteuse, dorénavant les bâtards des

Rois, des Seigneurs & des riches n'auront pas plus de priviléges que ceux des pauvres.

XXVI.

On bannit, on pend de petits voleurs, que ſouvent la néceſſité de vivre (ce qui pourtant n'eſt pas louable) a engagés de s'emparer du bien d'autrui. On laiſſe impunis des gens qui ſe ſont engraiſſés du ſang du Peuple, qui ont réduit mille familles dans la plus honteuſe misère ; qui pour ſatisfaire leurs plaiſirs & leurs débauches, ont, pour ainſi dire, renverſé la Monarchie Ce ne ſera pas toujours de même : les crimes des Grands ſeront punis en raiſon du rang qu'ils tiendront, & du tort qu'ils auront fait.

XXVII.

On donne à Marius, à Sylla le ſurnom de Cruel ; mais comment appellerons-nous les modernes Catilina? Nous les nommerons des *Scélérats*.

XXVIII.

Qu'y a-t-il de plus abominable que de voir le Gouvernement ſouffrir que des Bénédictins, des Bernardins, des Chartreux même ayent des mainmortables & des eſclaves? Quoi ! des Chrétiens ſont réduits dans la ſervitude par des Religieux, par ces hommes, qui, dégoûtés des grandeurs, des plaiſirs, des vanités du Monde, ſe ſont retirés au fond d'un cloître, pour y faire vœu de pauvreté & d'humanité ? Cruels Cénobites ! tout mon ſang

ſe ſoulève contre vous. Qui vous donne le droit de charger de fers vos ſemblables ? — L'uſage. — L'uſage, barbares !..... Il n'a que trop long-temps ſubſiſté ! mais votre règne eſt fini. Déſormais vous ne vous abreuverez plus des larmes des malheureux, vous ne vous engraiſſerez plus du prix de leurs ſueurs ; & les habitans du Mont-Jura, & tous ceux ſur leſquels vous avez exercé votre empire deſpotique, ſeront à jamais affranchis de votre tyrannie.

X X I X.

L'Hiſtoire nous apprend que l'an 562, « Chil-
» péric, Roi de Soiſſons (depuis Roi de Paris),
» mit tant d'impôts ſur les Laboureurs, les Bat-
» teurs en grange, les Meûniers, que tout le
» monde s'enfuit, & le laiſſa ſans pain régner
» tout ſeul à ſon aiſe. » Tous ceux qui accapareront les bleds, qui les vendront à l'Étranger (à moins que les Repréſentans de la Nation, ou leurs fondés de pouvoir, ne permettent l'exportation), & qui les cacheront dans les carrières, ſeront condamnés à être privés de pain le reſte de leur vie ; & à ne manger que de l'herbe comme les animaux. Ce fut à-peu près de cette manière que Louis XII punit un Gentilhomme qui avoit maltraité un Payſan, parce que celui-ci vouloit l'empêcher de lui enlever ſa moiſſon.

X X X.

Puiſque le Carême eſt un temps que l'on doit

employer à jeûner, à se mortifier, l'on défendra aux Prélats, aux Moines de faire servir sur leurs tables des brochets, des soles, des saumons, des vives, des turbots, des esturgeons : il ne convient pas de donner le nom de *maigre* à des poissons qui sont plus gros que des poulardes, & cent fois plus indigestes.

XXXI.

On ne se plaindra plus de ce qu'un homme obscur s'élève, de ce que sa famille s'agrandit. Les plus illustres Maisons n'ont elles pas commencé ? Tel prend aujourd'hui la qualité de *Duc*, dont l'aïeul étoit Laquais.

XXXII.

L'Evangile défend aux Apôtres & à leurs successeurs de prendre la qualité de *Maîtres* ; nos Prélats s'y sont conformés ; mais en revanche ils se font nommer *Monseigneur*, *Votre Grandeur*, *Votre Eminence*, *Votre Sainteté*. Un jour viendra qu'on abolira tous ces titres, toutes ces distinctions qui sont inutiles, & même fort impertinentes dans l'état de pure nature.

XXXIII.

Dans peu l'on renoncera à la qualité d'*Excellence* à laquelle l'imagination des Grands a attaché le comble du mérite & de la gloire ; on n'emploiera plus ce mot que pour exprimer le plus haut degré de bonté d'une fricassée de poulet.

XXXIV.

Plusieurs Seigneurs ont une figure à faire peur,

l'ame baſſe, l'eſprit borné, le cœur corrompu & un orgueil qui les rend inſuportables : n'en ſoyez pas étonnés ; ils ſont fils de Laquais, & bien des Laquais ſont beaux, ſpirituels, aimables : c'eſt qu'ils ſont fils de Seigueurs. O la belle choſe que l'humanité ! le Peuple & les Grands ont toujours fait & feront toujours des alliances.

XXXV.

Il ſera expreſſément défendu de rapporter ſur les épitaphes des Nobles, des Prélats & des riches, l'énumération de leurs prétendues vertus lorſqu'ils n'en auront poſſédé aucunes pendant leur vie. En effet, que penſer de ces épitaphes qui ſont pour la plupart conçues en ces termes : *Ci-git très-haut, très-puiſſant, très-illuſtre Seigneur Boniface de Beaujon, qui édifia tout le monde par ſes vertus, ſa probité & ſes mœurs ; qui releva mille familles de la misère, qui tendit une main ſecourable à la veuve & à l'orphelin, qui fut l'ami de tous les indigens, &c. &c. ?* Autant vaudroit dire un jour *Ci-giſſent Law & Calonne, qni firent le bonheur de la France.* Tout cela ne tend qu'à faire rire les contemporains, & à tromper la poſtérité.

XXXVI.

Qui auroit dit il y a ſix ans : Madame la Ducheſſe de Polignac, vous voilà parvenue au faîte des grandeurs ; vous diſpenſez toutes les graces ; ce n'eſt que par votre canal (impur à la vérité) qu'on peut obtenir, moyennant finance, juſqu'à une place de commis de chantier : dans peu, votre ambition,

vos débauches, vos crimes révolteront les François; vous serez contrainte de changer de nom, & de vous sauver precipitamment pour vous soustraire à la vengeance du Peuple: Messieurs du Parlement, vous voulez qu'on croye que vous avez du mérite, que vous connoissez à fond les loix du Royaume, parce que vous êtes assez riches pour payer vos charges; vous voulez passer pour les défenseurs du Peuple, tandis que mainte fois vous n'avez agi que pour soutenir vos propres intérêts, que pour vous rendre aussi redoutables à nos Rois, que l'étoient les Ephores pour ceux des Spartiates : dans quelques années on voudra établir un impôt qui ne portera que sur les riches, parce qu'on sentira que les pauvres sont trop surchargés pour les accabler encore; alors vous ferez plusieurs remontrances au Roi, vous chercherez à mettre le Public dans votre parti, en colorant vos refus du beau nom de *Patriotisme*; vous serez gardés , exilés, rappelés; Desprémenil cabalera si bien qu'il parviendra à faire renvoyer M. de Brienne & M. de Lamoignon ; le peuple se réjouira de leurs disgraces, & vous paierez les fusées & les pétards, & puis après vous demanderez les Etats-Généraux; les Etats-Généraux se tiendront, & vous tomberez enfin dans le mépris & dans l'oubli. Qui auroit dit cela il y a six ans, n'eût-il pas été regardé comme un fou. Nous sommes dans le siècle des phénomènes; ils naissent sous nos yeux comme les fleurs dans nos jardins. Nos enfans diront: jadis les charges étoient vénales, il ne falloit que de l'argent pour tenir un rang, pour être un homme de mérite; il y a eu autrefois des Parlemens, dont les membres

étoient fort ambitieux; il a exifté une Ducheffe de Polignac, chez la quelle les Grands s'affembloient tous les jours, pour s'accorder sur les moyens de réduire nos Peres dans l'efclavage, et de les opprimer fous le joug du plus odieux defpotifme: de même que nous difons, il a exifté des Maires du Palais; la France a eu quatre ou cinq Reines débauchées, telles que Frédégonde, Ifabeau de Bavière, Jeanne Comteffe de Bourgogne et d'Artois, Catherine de Médicis; leurs cœurs étoient gangrenés de crimes et de forfaits; elles ont mis l'Etat à deux doigts de sa perte.

XXXVII.

Les Ariftocrates s'imaginoient que leur cabale étoit véritablement un Mont Ethna qui alloit jeter des flammes, du falpêtre, des rochers; qui alloit embrâfer toute la France. Point du tout; leurs projets reffembloient à ces deffins que le froid trace fur nos vitres pendant l'hiver: les Parifiens ont foufflé deffus; ils se sont effacés, et l'on a vu la montagne en travail accoucher d'une fouris. Ce ne fera pas de fitôt que les nobles formeront de semblables complots; maintenant ils font payés pour demeurer tranquilles.

XXXVIII.

Réjouiffez-vous, Cadets de Provence, de Gafcogne, du Dauphiné, et vous qui habitez le pays de Caux, réjouiffez-vous. Vous n'aurez plus à regretter de ne pas être nés les aînés: partageant également les fucceffions de vos parens, vous ne végéterez plus, vous ne gémirez plus dans la mifère,

pendant que vos frères seront dans l'abondance.

XXXIX.

Il n'y a pas long-temps qu'on disoit que la Nature n'étoit pas encore remise des efforts qu'elle fit le siècle dernier, en produisant des hommes illustres en tout genre : la liberté que nous venons de recouvrer va nous en produire en si grand nombre, qu'à peine pourrons nous les compter. Nous avons déjà les d'Orléans, les Bailly, les la Fayette, les Clermont-Tonnerre, les Lally-Tolendal, les Mirabeau, les Montmorency, les Mounier, les Target, les Liancourt, les Chapelier, les Sieyes, les Bergasse, &c. &c. &c. qui sont maintenant la gloire & l'honneur de notre siècle; leurs noms seront à jamais immortels.

X L.

Louis XVI, héritier des vertus de son père, réunit encore en lui celles de Louis XII & de Henri le Grand. Ce Prince citoyen règne bien plus dans le cœur de ses sujets, que sur leurs personnes. Sa mémoire ne périra point; nos neveux prononceront avec autant de respect & de vénération le nom du *Restaurateur de la Liberté françoise*, que nous prononcons ceux de Titus & de Marc-Aurèle.

En vérité, je vous le dis, cette Génération ne se passera pas que ces choses ne s'accomplissent.